



DELIBERATION du Conseil Communautaire

Nombre de membres en exercice: **38**
 Nombre de membres présents : **25**
 Nombre de votants : **32**
 Date de convocation : **23/03/2017**

**OBJET : TELEALARME : RETRAIT ADHESION A
L'INSTANCE GERONTOLOGIQUE DE CERET**

Certifié exécutoire

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

066-246600449-20170330-51-17RetraitIns-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 04/04/2017

Publié ou Notifié

le

L'an **Deux Mille DIX-SEPT** le 30 MARS, le Conseil Communautaire de la COMMUNAUTE DE COMMUNES DES ASPRES, dûment convoqué, s'est réuni à 17h30 en session ordinaire à THUIR, sous la Présidence de M. René OLIVE, Président.

Étaient présents :

BERNARDY, CHARPENTIER (Banyuls des Aspres) – CHINAUD (Calmeilles) - LEHOSSINE (Camélas) – CHEREZ (Castelnou) – PUJOL (Fourques) - TOURNE (Llauro) – MAURAN (Montauriol) - PUIG (Sainte Colombe) - NOURY (St Jean Lasseille) – MASO (Terrats) – OLIVE, GONZALEZ, LAVAIL, LEMORT, VOISIN, BOURRAT, RAYNAL, BATALLER-SICRE (Thuir) – LESNE (Tordères) – AMOUROUX (Tresserre) - ATTARD, COUSSOLLE (Trouillas) – PERALBA, FLACHAIRE (Villemolaque).

Procurations :

M. PIMENTEL (Fourques) à J.L. PUJOL
 P. BELLEGARDE (Passa) à P. MAURAN
 J.C. BERNADAC (Thuir) à J.M. LAVAIL
 D. RUIZ (Thuir) à R. LEMORT
 L. FERRER (Thuir) à S. RAYNAL
 P. MAURY (Thuir) à T. VOISIN
 J. ALBERT (Trouillas) à R. ATTARD

Absent :

P. TAURINYA – H. LLOBET (Brouilla)
 A. DOUTRES (Caixas)
 C. VILA (Oms)
 N. MON (Thuir)
 R. PEREZ (Thuir)

Monsieur Jean CHEREZ est élu secrétaire de séance.

Le compte rendu de la dernière séance du Conseil a été adopté à l'unanimité sans observation.

SERVICE TELEALARME : RETRAIT DE L'ADHESION A L'INSTANCE DE GERONTOLOGIE :

- VU les statuts de la Communauté de Communes fixés par délibération n°71/2016
 VU le recueil de l'intérêt communautaire fixé par délibération n°72/2016
 VU la compétence de la Communauté de Communes des Aspres en matière de téléalarme,
 VU le règlement de passation des MAPA approuvé par délibération n°16/2017

Le Président **RAPPELLE** que par délibération n°631/2008 du 12 Avril 2008, il a été convenu de l'adhésion de la Communauté à l'Instance gérontologique de Céret, pour assurer le service Téléalarme auprès des adhérents de la Communauté.

Il **PRECISE** que cette adhésion a fait l'objet d'une convention bipartite fixant les modalités d'exécution du service et les montants financiers à engager pour la collectivité, notamment en matière d'investissement pour l'achat de la baie de télécommunications par l'Instance, ayant dû souscrire un prêt financier.

Il **INFORME** que le prêt en question a été remboursé dans son intégralité au cours de l'exercice 2016.

Il **PRECISE** que les conditions du partenariat initial ont évolué trop fortement pour maintenir une reconduction tacite de la convention, les prestations à assurer ayant augmenté de +420% depuis 2008.

La réglementation en terme de marché public impose à la Communauté de procéder à un appel à candidature cadré par le règlement de passation des MAPA tel que fixé par délibération de la dernière assemblée.

Il **CONVIENT** donc de résilier l'adhésion à l'Instance de Gérontologie, tout en respectant le préavis de 3 Mois, soit un terme fixé au 30.06.2017, et

DE PROCEDER à la consultation en question auprès d'autres éventuels partenaires et notamment de la société en charge actuellement des installations et de la gestion technique du service. Le Choix du prestataire sera décidé par décision dont il sera rendu compte lors d'une prochaine session.

Le Conseil Communautaire
 Ouï l'exposé de son Président
 Après en avoir valablement délibéré
A l'unanimité des membres présents ou représentés

DECIDE de cesser l'adhésion à l'Instance de Gérontologie de Céret à compter du 30.06.2017

DECIDE la résiliation de la convention relative à la prestation de téléalarme avec la structure en question au terme d'un préavis de 3 mois soit au 30.06.2017.

Ainsi FAIT et DELIBERE à THUIR, les jour, mois et an que dessus.

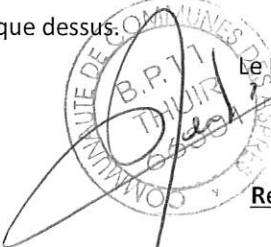
Le Président,

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

066-246600449-20170330-51-17RetraitIns-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 04/04/2017



René OLIVE